



**ACADÉMIE
DE RENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury académique CAPPEI

(Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Education Inclusive)

Session 2020

Sous la présidence de Monsieur Christian Wilhelm

Directeur Académique des Services de l'Éducation nationale en Ille et Vilaine

Par délégation de monsieur le Recteur de l'académie de Rennes

Recteur de la Région académique Bretagne

Propos liminaire

La session 2020 du CAPPEI, comme l'ensemble des activités, a été marquée par le contexte pandémique et ses conséquences. Aussi, si le protocole sanitaire, n'a pas eu de réel impact le déroulement des épreuves, leur contenu notamment, c'est du moins le processus de formation et d'accompagnement qui ont été fortement perturbés à compter du printemps. Toutefois, la réactivité et l'adaptation, dont fait preuve tant les formateurs que les stagiaires méritent d'être saluées.

Ainsi, les commissions ont pu mesurer et apprécier l'investissement des candidates et des candidats, pour, malgré l'adversité, s'approprier de manière autonome les attendus du référentiel de compétences spécifiques et se construire les bases solides d'une professionnalité et une approche réflexive de l'exercice d'enseignant spécialisé.

Aussi, la présente session a permis de certifier des praticiens de l'école inclusive, dont la prise en compte des aléas n'en n'altère pas la qualité. Avec une réussite de 76 %, le niveau de certification de l'académie de Rennes demeure un taux très satisfaisant, que les lauréates et lauréats en soient félicités, et les équipes de facteurs ASH des circonscriptions et de l'INSPE remerciés.

Le présent rapport s'adresse en premier lieu, aux candidates et candidats de la session 2021. Il met en lumière et illustre les points d'observation sur lesquelles les commissions de certification portent leur attention pour valider les savoir-faire et savoir être en constitution des postulants. Les candidats ajournés lors de la présente session y trouveront également des éléments éclairant pour se placer dans une dynamique d'inflexion positive de l'exercice.

Les formateurs et les examinateurs, se joignent à moi pour souhaiter aux impétrants et aux candidats à venir, pleine réussite professionnelle lors des prochaines années au service des élèves, et les assurer de notre confiance dans leur contribution pour tenir les promesses de l'Ecole inclusive.

Christian Willhelm, IA-DASEN

Président du jury CAPPEI de l'académie de Rennes,

Éléments statistiques et commentaires

Partie publique

125 candidats inscrits
111 candidats présents
14 abandons

		Nombre	Taux d'admission	Taux d'Ajournements partiels/ Nbre total d'Ajournements
Global		111	76 %	48 %
Statut	PE	60	75 %	
	PLC	51	100 %	
	PLP		71 %	
Contexte d'exercice	Enseigner en RASED	13	85 %	
	Coordonner un dispositif ULIS	23	65 %	
	Enseigner en SEGPA/EREA	46	71 %	
	Enseigner en UE	14	78 %	
Situation au moment de la certification	Formation initiale	59	78 %	
	2 CA-SH	23	93 %	
	PLC/PLP sur poste spécialisé	23	65 %	
	Candidature libre	5	60 %	
	Ajournés partiels représentants	10	60 %	

Commentaires :

En regard de la session 2018 :

- Le taux d'admission reste stable en rapport à la session 2018.
- le taux d'admission des personnels à l'issue de leur formation est en croissance de 11 % pour un nombre de stagiaires en augmentation d'environ 1/5 (59/51)
- le taux d'admission des Professeurs du second degré sur poste spécialisé, bénéficiant d'une mesure dérogatoire lui est en baisse de 15% pour un effectif de candidats plus élevé d'environ 1/3 (23/17)

Conseils aux candidates et aux candidats

Commentaires généraux :

Les commentaires qui suivent ont pour but de mettre en relief les éléments communs aux trois épreuves, qui contribuent à la formulation d'une appréciation positive. Dans une seconde partie, des éléments spécifiques à chaque épreuve sont apportés sous la forme soit de points de valorisation, soit d'alerte.

Un premier lieu, il convient de souligner le fait que les épreuves visent à évaluer chez la candidate et le candidat le degré d'aptitude aux pratiques de l'Éducation inclusive comme l'indique le titre même de la certification.

Ainsi, l'aptitude recherchée et attendue par les commissions étant celle d'un exercice en qualité d'Enseignant Spécialisé, l'enjeu pour les candidats et les candidates va être de donner à voir des pratiques et à les analyser, en montrant une capacité de mise à distance, par une critique étayée. Il est donc attendu que les candidats et les candidates soient en capacité non seulement de conduire des apprentissages de manière adaptée, mais aussi d'explicitier leur pratique au regard des fondements théoriques de l'Éducation inclusive (obstacles cognitifs, psychiques, neuro développementaux, moteurs ou sensoriels, besoins spécifiques, réponses adaptées, parcours, mise en accessibilité pédagogique, clarté cognitive, enseignement explicite).

Ainsi, les membres des commissions sont particulièrement attentifs tant à l'opérationnalisation de ces principes qu'à la capacité des candidates et des candidats à pouvoir, les convoquer, les nommer et les expliciter, si ce n'est de manière experte, du moins de manière argumentée.

Par son déroulement spécifique, la certification CAPPEI investit les trois axes de la professionnalité telle que décrite dans le référentiel de compétences. Des points d'attention sont développés dans la suite du rapport.

Toutefois, il convient dès à présent de souligner l'importance de montrer à la commission une capacité à :

- conduire une réelle séance d'apprentissage, aux modalités adaptées aux besoins des élèves, en lien avec les programmes et le socle commun, séance inscrite dans une logique de parcours d'apprentissage, prenant en compte selon l'âge la perspective de la poursuite du parcours de scolarisation ou du projet de l'insertion sociale et professionnelle,
- repérer les éléments du contexte particulier d'exercice en termes d'atouts ou de freins, sans systématiquement convoquer des causalités externes pour les expliquer, et ainsi, à se projeter dans son exercice, à y identifier des marges de manœuvre à investir ou à créer, pour contourner et lever les contraintes, notamment en pointant la contingence,
- s'inscrire dans un réseau de collaborations, condition nécessaire pour se situer et agir en personne ressource .

- Lors des entretiens, il est souligné que la capacité de la candidate ou du candidat à dialoguer et à entrer en dialogue joue également un rôle important dans l'appréciation portée sur son aptitude professionnelle.

Enfin, dans la perspective d'étayer l'attitude de « praticien réflexif », attendue des candidats et candidates, l'ensemble des commissions relève une grande disparité dans la prise en compte explicite et factuelle du référentiel professionnel commun à tous les enseignants (2014) et celui d'Enseignant spécialisé (2017).

Cette prise en compte et leur mise en tension doivent être des éléments centraux d'argumentation des choix et des mises à distance de la pratique ou du positionnement. C'est un point de référence constant et incontournable attendu par les commissions de certification.

A ce titre, il convient que les candidats et les candidates comprennent l'épreuve de certification comme l'occasion de montrer leur degré de compréhension et d'appropriation de ce référentiel spécifique. Ainsi, à l'instar de l'examen du permis de conduire, lors de la certification, il n'est pas attendu une maîtrise experte en tout point de ce référentiel, cette session tout particulièrement. Aussi, si il a été tenu compte de de l'impact de la pandémie sur le déroulement de l'année de formation et les conditions de la rentrée 2020, les commissions ont apprécié le degré de la relation entretenue avec le référentiel

- comme cadre de l'action professionnelle,
- comme appui pour argumenter leur choix et leur pratique,
- comme observable, même si certaines maladresses sont inhérentes à une situation de néophyte.

Epreuve 1 : Epreuve de pratique professionnelle

Dans le référentiel de compétence de l'Enseignant spécialisé , cette épreuve permet aux candidates et aux candidats de valoriser leur compréhension de l'axe :

L'enseignant spécialisé exerce une fonction d'expert de l'analyse des besoins éducatifs particuliers et des réponses à construire en appui sur celui :

L'enseignant spécialisé exerce dans le contexte professionnel spécifique d'un dispositif d'éducation inclusive

A l'observation, l'ensemble des membres des commissions souhaitent souligner parmi les critères de réussite des candidats :

- le choix argumenté d'un nombre raisonnable d'objectifs d'apprentissage visés
- La maîtrise didactique de l'objet d'apprentissage tant sous l'aspect des éléments de structuration de la connaissance elle-même que les habiletés cognitives mobilisées pour l'acquérir,
- la mise en relation de cette complexité avec le profil cognitif des élèves et l'anticipation sur les obstacles prévisibles dans le processus d'apprentissage
- la cohérence, la pertinence et la lisibilité de l'objectif d'apprentissage poursuivi en regard d'une progression pour chaque élève en lien avec son projet individuel et la modalité de scolarisation dans laquelle il s'inscrit,
- la pertinence de l'étayage mis en place et le degré d'autonomie laissé à l'élève,
- la prise en compte du statut d'apprenant de l'élève et de son parcours antérieur par rapport à l'objectif d'apprentissage visé.
- la mise à disposition des supports utiles à la lisibilité des intentions et du déroulement de la séance présentée.
- l'analyse des particularités du contexte d'exercice, les leviers d'articulation avec d'autres acteurs et d'évolution perçus au regard des enjeux de la scolarisation inclusive,
- l'argumentation pour justifier les choix , la mise à distance de la séance à partir de critères objectivés (par opposition aux affects) et la qualité du dialogue engagé avec la commission, lors de l'entretien

Extraits d'appréciations de maîtrise insuffisante ou faible.	Extraits d'appréciations de maîtrise satisfaisante ou très satisfaisante.
<ul style="list-style-type: none"> • La séance observée est très confuse avec des objectifs, des modalités de travail qui ne sont pas explicités aux élèves. Les consignes liées à la sécurité n'ont pas suffisamment été précisées. Une modélisation des gestes techniques et leurs explicitations auraient permis de réels apprentissages. • <i>M</i> n'a pas différencié la séance. L'attention des élèves se délite au fur et à mesure de la séance. L'analyse des besoins des élèves n'est pas suffisamment identifiée ce qui ne permet pas à <i>M</i> de proposer un enseignement adapté. <i>M</i> doit approfondir les notions de l'école inclusive pour une prise en charge par l'ensemble des acteurs de tous les élèves. • La séance et l'entretien ont montré un manque de connaissances didactiques qui ne permet ni d'évaluer les élèves, ni de construire des séances adaptées. <i>M</i> n'envisage pas les obstacles à l'apprentissage ni les adaptations nécessaires. On remarque également un manque d'analyse des besoins des élèves à partir de leurs profils cognitifs. • Une conception imprécise de l'enseignement et un nombre trop important d'approximations conceptuelles sur le champ de la lecture/écriture pour un enseignement généraliste. Les attendus d'un enseignant spécialisé sont éloignés : on décrit mais on analyse peu. L'affirmation ne peut remplacer l'argumentation. Le triptyque : identification des obstacles de niveaux différents -caractérisation des besoins-conception et mise en œuvre d'adaptations n'est pas emprunté. La mise à distance réflexive est laborieuse. • La pratique observée ne propose pas une prise en compte suffisante des obstacles didactiques et cognitifs présents dans l'activité. Outre le faible degré d'autonomie et d'initiative laissé à l'élève, le pas à pas proposé est manifeste une absence de différenciation tenant compte des profils cognitifs des élèves. Par ailleurs, les concepts énoncés lors de l'entretien indiquent une compréhension des enjeux et des modalités de la scolarité inclusive, en deçà de l'attendu de l'exercice d'un enseignant spécialisé. Ainsi par nombre de réponses, les conceptions se réfèrent plus à l'intégration qu'à l'inclusion. 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>M</i> présente une séance structurée et tout à fait adaptée aux besoins analysés. <i>M</i> analyse très justement sa séance et son inscription au sein de l'établissement. • La séance proposée et l'entretien permettent de constater une capacité satisfaisante prise en compte satisfaisante du processus d'identification des obstacles- définition de besoins spécifiques -construction de réponses adaptées, en lien avec les obstacles didactiques de l'apprentissage visé. • <i>M</i> met en place une démarche dynamique d'appréhension des projets et de mise en œuvre de réponses pédagogiques adaptées aux besoins de ses élèves. <i>M</i> a construit des outils pertinents d'analyse de ses élèves et de sa pratique. • <i>M</i> a bien intégré les notions théoriques de la formation et sait concevoir un enseignement adapté à ses élèves tout en prévoyant des outils permettant l'accessibilité réelle aux apprentissages. • La conduite et les contenus de la séance proposée reposent sur une analyse fine des obstacles didactiques de l'apprentissage en jeu et des habiletés cognitives mobilisées pour y parvenir. Le ciblage précis et détaillé des objectifs d'apprentissages pour chaque permet à <i>M</i> de proposer une progression adaptée, tenant compte tant des besoins d'étayage de chacun, tout en maintenant un degré d'exigence et d'ambition adapté à leur potentiel. La mise à distance et les points d'amélioration développés et argumentés, lors de l'entretien, confirment l'expertise développée lors de l'ensemble de cette séance. • Tant la séance que l'entretien montrent que <i>M</i> a su tirer parti de la formation pour construire une action professionnelle pertinente au service de l'inscription des élèves dans l'activité d'apprentissage de la classe. Ainsi, <i>M</i> questionne avec pertinence et justesse l'intérêt des étayages apportés, et aussi de manière très habile évoque le désétayage à engager pour permettre aux élèves de poursuivre en autonomie leur apprentissage au rythme de la classe de référence.

Epreuves 2 : Epreuve d'entretien à partir d'un dossier élaboré par le candidat portant sur sa pratique professionnelle.

Dans le référentiel de compétence de l'Enseignant spécialisé, cette épreuve permet aux candidates et aux candidats de valoriser leur compréhension de l'axe :

L'enseignant spécialisé exerce dans le contexte professionnel spécifique d'un dispositif d'éducation inclusive.

en appui sur celui :

L'enseignant spécialisé exerce une fonction d'expert de l'analyse des besoins éducatifs particuliers et des réponses à construire

A l'observation, l'ensemble des membres des commissions souhaitent souligner parmi les critères de réussite des candidats :

- une formulation du titre qui met en évidence le questionnement de l'exercice professionnel d'enseignant spécialisé
- un questionnement du processus de professionnalisation et une mise en évidence argumentée des étapes de basculement.
- une réflexion ancrée dans la réalité professionnelle et la relation aux situations d'apprentissage
- des choix documentaires cohérents permettant d'analyser et éclairer la question professionnelle
- l'actualité des références convoquées, notamment celles relevant du champ institutionnel
- la clarté et la lisibilité du dossier (écriture, mise en évidence des textes, cohérence des parties)
- la compréhension assurée des référents théoriques et institutionnels en rapport avec les fondements de l'école et l'enseignement inclusifs, leur mise en relation avec les difficultés des élèves et les perspectives d'action,
- lors de la présentation du dossier, l'aptitude à la prise de recul ou la distanciation avec la conclusion de l'écrit,
- lors de la phase d'entretien la prise en compte d'autres points de vue et l'évolution de la réflexion dans les échanges avec les membres de la commission.

Extraits d'appréciations de maîtrise insuffisante ou faible.	Extraits d'appréciations de maîtrise satisfaisante ou très satisfaisante.
<ul style="list-style-type: none"> • Le dossier et la présentation ont montré <i>M</i> a été interpellé par la situation de handicap des élèves. Il lui faut aujourd'hui asseoir sa spécificité d'enseignante au sein d'une équipe pluridisciplinaire. Le cheminement réflexif doit se poursuivre afin d'amorcer un changement de positionnement. • La présentation ne permet pas de bien cerner les perspectives et objectifs visés par <i>M</i>. Les notions sont encore floues et ne permettent pas l'opérationnalisation notamment dans la co-intervention. • La problématique aurait pu être intéressante mais <i>M</i> l'effleure seulement. La prestation orale est confuse et <i>M</i> éprouve des difficultés à entrer dans l'échange pour argumenter ses choix. • L'écrit présenté se borne et limite à un mémoire thématique sur l'apprentissage du langage, très éloigné de l'attendu d'un dossier professionnel réflexif sur le positionnement d'enseignant spécialisé. La très longue phase de présentation se résume à une recension de l'écrit, sans mise à distance, ni proposition de pistes de prolongement. Au cours de l'entretien, bien que maintes fois relancé, <i>M</i> peine à décrire les éléments structurants de la professionnalité d'un enseignant spécialisé. Dans la cas présent, <i>M</i> ne parvient pas à distinguer son action de celle qui pourrait être celle d'un enseignant d'un dispositif PDMQDC. Par ailleurs les références théoriques sont datées et mobilisées de manière peu efficace, avec parfois même des contresens sur leur nature et leurs vertus pédagogiques. Enfin, lors de la phase d'entretien, <i>M</i> assène plus des convictions qu'elle ne les argumente, ni n'entre dans le dialogue avec la commission. • Un écrit professionnel réflexif qui affirme mais démontre peu. Il faut pousser <i>M</i> dans ses retranchements pour obtenir des réponses sur les principes opérationnels sous tendus par ses affirmations. On découvre alors de très (trop) nombreuses évidences. Se positionner avec une grande régularité comme expert suppose de pouvoir s'appuyer sur une expertise explicite. 	<ul style="list-style-type: none"> • La démarche réflexive initiée dans l'écrit, avec un questionnement de la pratique et une itération entre exercice et références théoriques, permette à la candidate de développer un propos clair et précis sur son processus de professionnalisation et de construction de son positionnement d'enseignant spécialisé et sur les pistes d'évolution envisagées. • Des références théoriques bien intégrées qui permettent un cheminement réflexif de qualité. <i>M</i> est bien positionnée en tant qu'enseignante spécialisée, et adopte une posture de recherche intéressante qui lui permet d'analyser les besoins des élèves pour apporter des réponses pédagogiques appropriées. • Tant l'écrit que sa mise à distance témoignent d'un investissement réussi dans la démarche de pratique réflexive. Lors d'entretien, <i>M</i> confirme cette habileté à questionner sa pratique à la lumière de références théoriques et institutionnelles, choisies avec pertinence. <i>M</i> argumente finement sa compréhension et son positionnement actuels de l'exercice professionnel d'enseignant spécialisé, à tracer des axes d'approfondissement de sa réflexion. Les interactions interdisciplinaires et la dimension de travail d'équipe pluridisciplinaire sont clairement identifiées comme éléments constitutifs de la professionnalité d'enseignant spécialisé. • L'analyse proposée dans l'écrit porte réellement sur le positionnement d'enseignant spécialisé dans son expérience de praticien de l'Education inclusive, au sein de son contexte particulier. Le dispositif d'exercice et l'action sont visiblement perçus comme au service d'élèves inscrits dans un parcours d'apprentissage personnalisé, avec comme finalité l'insertion sociale et professionnelle. • La part réflexive de l'écrit et le propos introductif lors de la présentation et de l'entretien, explicitent le cheminement d'appropriation et de compréhension des éléments spécifiques du positionnement d'enseignant spécialisé. L'articulation entre références textuelles et réflexion personnelle balisant l'évolution professionnelle est lisible.

Epreuve 3 : Epreuve de présentation d'une action conduite par le candidat témoignant de son rôle de personne ressource en matière d'éducation inclusive et de sa connaissance des modalités de scolarisation des élèves à Besoins Educatifs Particuliers.

Dans le référentiel de compétence de l'Enseignant spécialisé, cette épreuve permet aux candidates et aux candidats de valoriser plus particulièrement leur compréhension de l'axe :

L'enseignant spécialisé exerce une fonction de personne ressource pour l'éducation inclusive dans des situations diverses en appui sur ceux:

L'enseignant spécialisé exerce une fonction d'expert de l'analyse des besoins éducatifs particuliers et des réponses à construire.

L'enseignant spécialisé exerce dans le contexte professionnel spécifique d'un dispositif d'éducation inclusive.

A l'observation, l'ensemble des membres des commissions souhaitent souligner parmi les critères de réussite des candidats :

- La volonté d'investir cette mission et l'implication des candidats montrant ainsi des capacités d'engagement.
- La maîtrise, à tout le moins une connaissance suffisante des concepts structurants l'analyse des situations de handicap : (obstacle, réponses aux besoins, accessibilité, handicap en contexte, retentissement dans un environnement, parcours et modularité,...), de grande difficulté scolaire ou d'autres besoins éducatifs particulier.
- La conception de l'action comme une réponse à un besoin d'information sur ou d'appui dans le déploiement réel de l'école inclusive
- La clarté des propos et de l'argumentation, les présentations structurées et dynamiques respectant le format maximal de 20 minutes
- Le choix d'actions ayant généré une valorisation et une dynamique d'équipe et une mise en réseau de partenaires
- Le choix d'une action bien définie, concrète, menée dans une démarche structurée et dont l'analyse fait apparaître les moments de régulation et d'ajustement ainsi que l'évaluation notamment sur l'amélioration des réponses pour les EBEP
- La réflexion sur les enjeux de l'école inclusive
- Les qualités de communication du candidat ainsi que l'analyse réflexive notamment lors des échanges avec les membres de la commission

Extraits d'appréciations de maîtrise insuffisante ou faible.	Extraits d'appréciations de maîtrise satisfaisante ou très satisfaisante.
<ul style="list-style-type: none"> • L'action proposée ne relève pas spécifiquement d'une action sur le thème de l'école inclusive, mais relate la mise en place d'un enseignement à distance en y associant les familles. Si cette expérience a permis à <i>M</i> de mesurer l'importance de la relation aux familles, la spécificité des missions de l'enseignant spécialisé n'est pas perceptible. • Un travail mené de manière très personnelle qui ne part pas de l'analyse d'un besoin de terrain. L'initiative ne bénéficie pas d'une dynamique collective, ni de RASED ni de circonscription (IEN non informée). • <i>M</i> peine à mettre à distance l'action présentée, à en dégager et nommer les enjeux éthiques, sociétaux et pédagogiques de l'Ecole inclusive. Les questions sur sa compréhension de la scolarisation inclusive restent soit sans réponse argumentée, soit en contradiction avec le principe de scolarisation inclusive • L'action de personne ressource présentée comporte de nombreux contresens sur les principes de mise en œuvre l'Ecole. Questionnée sur ces contresens explicitement pointés, <i>M</i> ne parvient pas à se détacher d'une vision datée, implicitement ségrégative. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les missions de personne ressource sont comprises, mises en œuvre avec une réelle pertinence et une analyse fine du contexte d'exercice. La prise de recul de <i>M</i> est remarquable. • L'action de personne ressource présentée laisse apparaître des effets tangibles auprès du public ciblé en matière d'évolution de la compréhension et des pratiques, concourant à la scolarisation inclusive • L'action proposée et l'entretien permettent d'identifier une compétence d'appui conseil en cours d'évolution • L'action présentée se situe pleinement dans une logique d'information et de formation à visée générale et d'appui conseil à propos de situations concrètes (dont <i>M</i> n'a pas la responsabilité directe). La présentation fait non seulement état de l'action, mais également propose des pistes de mesure des effets. • <i>M</i> montre une capacité à se situer dans un compagnonnage et ne s'enferme pas dans une question de légitimité à intervenir. • <i>M</i> a mené une réelle action de personne ressource au sein d'une équipe d'école pour promouvoir l'école inclusive dans sa dimension de repérage des besoins des élèves. Son analyse de l'action menée est pertinente et ouvre sur des perspectives d'une utilisation de Qualinclus.